



## Politique Environnementale des sites du Groupe Hermès

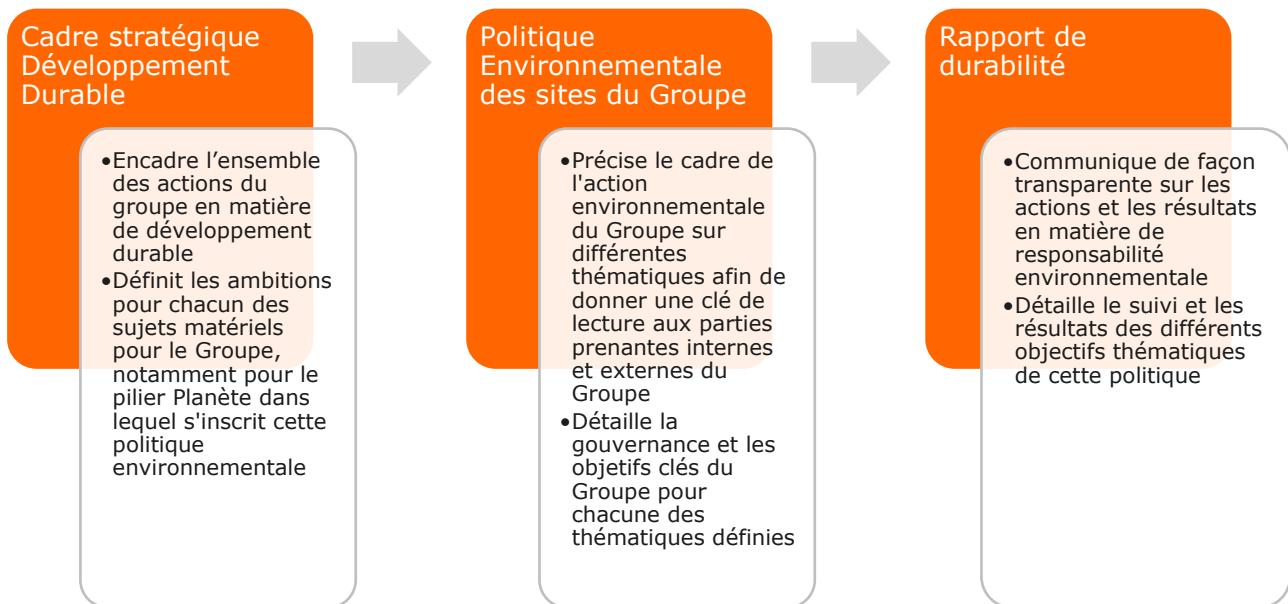
Juillet 2025

## Contexte, périmètre et cadre d'application

La présente politique environnementale présente les principaux engagements environnementaux pris par Hermès sur les sites et activités sous son contrôle direct. Le périmètre inclut des sites industriels, logistiques, tertiaires (tels que des bureaux et autres espaces administratifs) ainsi que des magasins<sup>1</sup>.

La présente politique s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique Développement Durable défini par la Maison en 2015 et mis à jour en 2020<sup>2</sup>. Elle vise notamment à préciser les ambitions du pilier « Planète », en s'appuyant sur les obligations réglementaires tout en intégrant les principes de préservation de l'environnement au cœur des activités du Groupe.

Le rapport de durabilité d'Hermès, publié annuellement, constitue quant à lui un document réglementaire clé du Groupe permettant de communiquer sur les actions menées dans le cadre de la présente politique ainsi que sur les résultats obtenus.



Les sujets environnementaux relatifs à la chaîne de valeur d'Hermès (matières premières, filières d'approvisionnement, distribution et fin de vie des produits) n'entrent pas dans le champ d'application du présent document. Les actions d'Hermès sur sa chaîne de valeur se matérialisent et se formalisent par ailleurs, notamment au travers de la politique achats responsables, des briefs filières et RSE. Ces documents fixent le cadre de l'action et définissent les objectifs et attentes du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs sur plusieurs thématiques dont notamment : la certification, la trajectoire carbone, la réduction de consommation d'eau, l'usage du plastique.

La présente politique environnementale décrit la gouvernance, le périmètre, les principaux engagements et les objectifs spécifiques à chaque volet thématique visé ci-dessous.

<sup>1</sup>Magasins succursales, hors concessionnaires et travel retail.

<sup>2</sup> Cadre Stratégique Développement Durable Hermès

## Cadre stratégique Développement Durable



### Politique Environnementale

Climat (Adaptation,  
Atténuation,  
Energie)

Pollutions (eau, air,  
sol, produits  
chimiques)

Eau douce

Biodiversité &  
écosystèmes

Circularité &  
déchets

La politique environnementale du Groupe Hermès repose sur ces 5 volets thématiques et sur plusieurs principes :

- Garantir la conformité de l'ensemble des sites du Groupe avec les réglementations environnementales nationales et locales en vigueur et anticiper les évolutions chaque fois que cela est possible.
- S'engager résolument vers un monde bas carbone, poursuivre des objectifs fondés scientifiquement et mettre en place des actions pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.
- Respecter les ressources naturelles et privilégier les meilleures techniques disponibles et les substances les plus respectueuses de l'environnement.
- Gérer la ressource en eau de façon responsable et durable : réduire la consommation et les prélèvements (recycler et réutiliser l'eau) notamment dans les zones à fort stress hydrique, améliorer la qualité des rejets.
- Maîtriser les ressources énergétiques en réduisant les consommations d'énergie et en privilégiant le recours à des énergies renouvelables.
- Réutiliser les matières et les objets, réduire la production de déchets et les valoriser autant que possible.
- Accroître la résilience du modèle Hermès face aux changements environnementaux (en premier lieu climatique) en étudiant leurs effets, en s'informant et en collaborant avec l'ensemble de nos partenaires.

D'autre part, afin d'enrichir son approche dans une démarche d'amélioration continue, Hermès suit de près les évolutions réglementaires (les activités industrielles du Groupe sont quasi exclusivement opérées en Europe, où elles sont soumises à des réglementations parmi les plus exigeantes du monde), les standards volontaires et les évolutions scientifiques, notamment les principes et recommandations des cadres internationaux.

Le tableau suivant explicite dans quelles mesures les volets thématiques de cette politique environnementale sont couverts par ces cadres internationaux :

	Pacte Mondial de l'ONU : Global Compact et ODD	Global Reporting Initiative (GRI)	GHG Protocol	Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	Task Force on Nature related Financial Disclosures (TNFD)	Science Based Targets (SBTs)
<b>Climat (adaptation, atténuation, énergie)</b>						SBTi
<b>Pollutions (eau, air, sol, produits chimiques)</b>						SBTN
<b>Eau douce</b>						SBTN
<b>Biodiversité et écosystèmes</b>						SBTN
<b>Circularité et déchets</b>						

Thématique couverte par le cadre international

## Gouvernance

La politique environnementale des sites du groupe est portée au plus haut niveau de l'organisation, supervisée par le Comité Exécutif et portée par 3 de ses membres : le Directeur Général du Pôle Amont et Participations, le Directeur Général en charge de la Gouvernance et du Développement des organisations et le Directeur Général Commercial. Elle est coordonnée notamment par la Direction Industrielle Groupe, la Direction Développement Durable Groupe, la Direction Immobilière Groupe, la Direction Hermès Services Groupe et la Direction Commerciale. Cette gouvernance au plus haut niveau de l'organisation permet de s'assurer que les enjeux environnementaux sont intégrés dans la vision à long terme de l'entreprise et pris en compte opérationnellement par les équipes.

Les différentes directions ont pour mission d'animer cette politique environnementale, d'en assurer sa mise en œuvre opérationnelle, d'en assurer le suivi régulier, d'ajuster les actions en fonction des besoins et des résultats, et de diffuser les bonnes pratiques à tous les niveaux de l'organisation.

Le conseil du développement durable rassemble les directeurs des principales fonctions centrales et filières intégrées du groupe. Il supervise les réalisations de la démarche RSE et identifie les arbitrages à soumettre à l'appréciation de la gérance et du Comité exécutif. Des comités et groupes de travail dédiés à chacun des volets thématiques sont également organisés.

## Volets thématiques

---

Hermès travaille depuis de nombreuses années à maîtriser ses impacts environnementaux au sein de sa sphère de contrôle direct, adoptant une démarche proactive et responsable. Afin de s'assurer de la pertinence de ses travaux et pour tenir compte de la diversité des situations au sein d'une maison riche de 16 métiers, chaque sujet donne lieu à une approche participative, mobilisant des réseaux internes. Le pilotage de ces volets thématiques est confié soit à une direction fonctionnelle, soit à un groupe de travail dédié. Les volets thématiques couvrent les impacts, risques et opportunités identifiés comme matériels au cours de l'analyse de double matérialité réalisé par le groupe dans le cadre du rapport de durabilité encadré par la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

## Climat (Adaptation, Atténuation, Energie)

---

### Contexte

Hermès reconnaît l'urgence de faire face au défi mondial du changement climatique. Avec une approche responsable et de long terme, Hermès comprend l'impact que ses opérations ont sur l'environnement et la société. La stratégie du Groupe vise à atténuer le changement climatique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément à l'Accord de Paris et à s'adapter aux effets du changement climatique en analysant ses risques et opportunités liés au climat (physiques et de transition).

Cette stratégie se matérialise notamment par la définition et la mise en œuvre du plan de transition climatique du groupe. Ce dernier a été publié en juillet 2023 et mis à jour en 2025. Il établit des responsabilités claires par entité et métier, s'intègre à la stratégie globale et à la planification financière du Groupe, prend en considération les aspects à court, et à long terme et met l'accent sur des actions rapidement réalisables. Il couvre les opérations directes et l'ensemble de la chaîne de valeur, et fait l'objet de mises à jour régulières. Ce document est accessible en ligne sur le site internet du groupe : « [Plan de transition pour le climat d'Hermès](#) »<sup>3</sup>.

Hermès s'est engagé publiquement et concrètement sur des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) fondés sur la science. Ils ont été validés et publiés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Pour le périmètre des sites Hermès, cela se matérialise au travers d'une trajectoire de réduction de ses émissions directes, avec une ambition 2030 alignée sur un scénario à 1,5°C. Des travaux sont en cours pour définir une trajectoire de réduction des émissions directes afin de répondre à l'ambition d'Hermès de contribuer à la neutralité carbone à horizon 2050. Les sites Hermès sont également engagés dans la réduction des émissions indirectes dans leur sphère d'influence aux horizons 2030 et 2050 : réduction de l'impact de la construction / rénovation des bâtiments, achats de consommables, déplacements domicile – travail des collaborateurs, génération de déchets...

Hermès a également défini un prix interne du carbone, permettant de comparer sous forme notionnelle différents équipements et différentes solutions techniques (industriels, immobiliers). Depuis le 31 décembre 2022, il est fixé de manière notionnelle à 40€ par tonne de CO2e.

En complément de ces initiatives, Hermès recourt à des crédits carbone, portant sur des solutions dites « fondées sur la nature » grâce à des mécanismes de captation naturelle (par exemple plantations) ou d'évitement, avec la mise en œuvre de projets à large échelle.

Les risques et opportunités liés au climat sont identifiés par Hermès à court, moyen et long terme, selon différents scénarios climatiques et grâce à des analyses portant notamment sur ses sites. Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques physiques et de transition tels que définis par la TCFD. Les différentes études réalisées par Hermès permettent d'identifier des risques physiques et des risques de transition matériels ainsi que des actions de résilience associées.

Les actions du Groupe contribuant à la lutte contre le changement climatique s'inscrivent dans une réponse plus globale aux enjeux environnementaux, et sont étroitement liées aux initiatives et engagements réalisés dans le cadre d'autres thématiques telles que « Biodiversité & Écosystème » et « Circularité & Déchets ».

### Gouvernance

Le [Plan de Transition pour le Climat](#) précise de façon détaillée la gouvernance et les moyens mis en œuvre par le Groupe sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

### Objectifs clés

---

<sup>3</sup> [Plan de Transition pour le Climat d'Hermès](#)

- Réduire en valeur absolue de -50,4 % les émissions des scopes 1 et 2 sur la période de 2018 à 2030 notamment en menant des actions de suivi et de maîtrise des consommations énergétiques et en favorisant l'usage des énergies bas carbone
- Réduire en intensité de -58,1 % les émissions de scope 3 sur la période de 2018 à 2030 et notamment en réduisant de 50 % l'empreinte carbone/m<sup>2</sup> des surfaces immobilières construites ou rénovées sur la même période
- Mener les travaux de construction d'une trajectoire de réduction des émissions compatible avec la neutralité carbone à horizon 2050 ;
- Atteindre la sortie des combustibles fossiles des sites industriels à horizon 2030, sauf impossibilités techniques démontrées ;
- Atteindre 100 % d'électricité renouvelable au sein de ses propres opérations d'ici à 2025 et 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, au travers de contrats d'achats d'énergie renouvelable et d'autoproduction ;
- Mettre à jour l'analyse des risques physiques sur 100 % des sites industriels et le maximum de sites logistiques, tertiaires et magasins à horizon 2025 en vue d'accroître la résilience des sites Hermès face aux risques environnementaux.

### **Parties prenantes**

En interne, les Directions Industrielle, Commerciale et Services Groupe animent avec les métiers et les équipes des sites, un plan de réduction des émissions des scopes 1 et 2. La Direction Immobilière Groupe anime quant à elle la démarche de réduction de l'empreinte des surfaces construites ou aménagées. Les parties prenantes impliquées dans la décarbonation des autres postes du scope 3 impliquant les sites Hermès (consommables achetés, déplacements professionnels et domicile-travail, déchets...) sont détaillés dans le plan de Transition.

Par ailleurs, Hermès est attentif à la transparence et à la cohérence de sa politique avec celle du secteur en présentant ses actions selon le cadre recommandé par la TCFD, en répondant au questionnaire CDP climat (sur lequel le Groupe a reçu en 2024 la note de A) et en participant aux initiatives de place telles que l'UNFCCC (United Nations Fashion Industry Charter for Climate Action).

## Pollutions (eau, air, sol) et produits chimiques

---

### Contexte

Les politiques conduites par Hermès en matière de prévention et de lutte contre les pollutions visent à les maîtriser et à limiter leur impact sur les milieux, que ce soit au niveau des sols, de l'air ou de l'eau. Hermès s'assure de garantir la conformité règlementaire de ses produits, dans tous les pays où elle opère.

Concrètement, Hermès met en œuvre des procédés pour gérer les différents types de pollutions au sein de ses opérations. Les impacts environnementaux liés aux activités tertiaires et aux magasins n'étant pas matériels, les actions prioritaires du Groupe se concentrent sur le périmètre industriel :

- **Rejets aqueux industriels** : Hermès suit la destination de ses rejets aqueux en coordination avec les systèmes et organismes locaux de traitement de l'eau, surveille les paramètres de qualité pour garantir leur conformité environnementale et le respect du milieu récepteur<sup>4</sup> et met en place des procédés et technologies pour constamment améliorer l'abattement des charges polluantes<sup>5</sup> et améliorer la qualité des rejets aqueux. Cela se traduit par une politique de développement de STEP (station d'épuration des eaux usées) en sortie de site et de mesure de la qualité des effluents, les eaux résiduaires étant ensuite dans la majorité des cas traitées par des STEP municipales.
- **Rejets atmosphériques hors gaz à effet de serre** : les rejets atmosphériques des sites industriels sont liés au fonctionnement des fours, des chaudières, aux activités de traitement de surface, aux activités de dégraissage à sec, aux cabines de pulvérisation, ainsi qu'à l'usage de produits solvants. En fonction de l'activité et de la réglementation, les sites industriels mesurent, analysent les paramètres et mettent en place des systèmes de réduction ou de traitement de ces rejets. Il est important de noter que les impacts et risques concernant la pollution de l'air sont très limités et non significatifs compte tenu des activités du Groupe.
- **Pollution des sols** : le sujet pourrait exister dans la chaîne de valeur Hermès, il n'est pas couvert par le périmètre de cette politique mais fait l'objet de programme d'actions spécifiques avec les fournisseurs du Groupe.
- **Gestion des produits chimiques et matières entrantes** : chaque site met en œuvre une procédure de gestion des produits chimiques et du risque chimique définissant en particulier les règles d'entrée des substances chimiques (interdiction ou restriction de certains types de substances, contrôle des fiches de données sécurités), les procédures de gestion des stocks, les modes d'utilisation des produits chimiques dans les process et la fin de vie des produits chimiques conformément aux règles en vigueur. L'objectif est de prévenir les risques chimiques associés tout en limitant ou interdisant l'usage de substances préoccupantes. Les audits réguliers et approfondis mis en œuvre par Hermès dans toutes les entités, ainsi que la fréquence appropriée des contrôles de produits, garantissent le respect des réglementations existantes en termes de gestion des produits chimiques (en particulier Reach). Par ailleurs, concernant les matières entrantes ou articles semi-finis, Hermès respecte les normes internationales les plus strictes via le respect par nos fournisseurs et nous même, du document « Liste des substances soumises à restrictions », document actualisé chaque année qui recense l'ensemble des exigences en termes de substances, limites et méthode de contrôle en laboratoire. Des contrôles réguliers de la conformité des matières entrantes et des produits sortants sont menés incluant tests, audits et un blocage en cas de non-conformité.

---

<sup>4</sup> Milieu récepteur : écosystème aquatique, ou aquifère, où sont rejetées les eaux usées, traitées ou non. Un milieu récepteur correspond généralement à une partie de masse d'eau ou une zone d'alimentation de masse d'eau.

<sup>5</sup> Abattement des charges polluantes : ensemble des techniques et des processus appliqués pour diminuer la quantité ou la concentration de substances polluantes dans un écosystème donné.

## **Gouvernance**

La Direction Industrielle Groupe anime les sujets relatifs aux pollutions (eau, air, sol) et produits chimiques avec les sites industriels. Les éléments stratégiques sont validés et les réalisations sont suivies par le Conseil du développement durable.

Chaque métier établit des plans d'action et présente à la direction Industrielle Groupe les plans d'investissement nécessaires. Les investissements majeurs sont validés par le Comité exécutif. Le suivi et la gestion quotidienne des polluants s'effectuent ensuite à l'échelle des sites industriels où les relais HSE<sup>6</sup> sont mobilisés. Le réseau STEP, animé par la Direction Industrielle Groupe, permet d'accompagner les sites dans cette démarche de manière opérationnelle.

La direction de l'Audit et des Risques, conduit des audits sur les sujets critiques repris dans la cartographie des risques du groupe.

## **Objectifs clés**

- Définir pour chaque site de nouveaux indicateurs et objectifs sur la partie qualité des effluents rejetés, fondés sur la science et en lien avec la réduction de la pression « pollution de l'eau douce » et s'inscrire dans une démarche de certification adaptée à l'activité du site industriel lorsque c'est possible.
- Réduire significativement l'usage des substances hautement préoccupantes dans nos process et leur présence dans nos articles en mettant en place des actions de substitution lorsque cela est possible ou en prévoyant l'arrêt de certaines productions si nécessaire.

## **Parties prenantes**

Les sites travaillent avec de nombreuses parties prenantes locales lors de l'installation de nouveaux sites et sur l'ensemble du cycle de vie des installations. Les agences de l'eau, associations de riverains et organismes de contrôle font partie des acteurs régulièrement impliqués.

Par ailleurs, la gestion des produits chimiques étant un enjeu majeur pour son activité, Hermès Cuirs Précieux a rejoint l'initiative ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals) en août 2021.

---

<sup>6</sup> HSE : Hygiène Sécurité Environnement

## Eau douce

---

### Contexte

L'eau est une ressource essentielle pour Hermès, car elle joue un rôle clé dans plusieurs aspects de ses processus de production. La maîtrise des prélèvements et consommations d'eau est un objectif partagé par l'ensemble des métiers de la maison, pour répondre aux défis environnementaux locaux, nationaux ou mondiaux. Hermès focalise ses efforts sur les prélèvements d'eau car les produits fabriqués et vendus n'intègrent pas d'eau dans leur composition à l'exception de certains produits cosmétiques. Si ses prélèvements d'eau sont modérés, le Groupe continue de travailler activement à les réduire et les optimiser, dans un souci de durabilité et de responsabilité. Les prélèvements sont de trois natures : pour l'activité tertiaire, pour la production et pour l'usage agricole au sein des fermes. Il est important de noter qu'il existe une différence significative entre la quantité l'eau utilisée à des fins industrielles et agricoles (sites industriels et fermes) et la quantité d'eau potable destinée aux sites tertiaires et aux magasins pour un usage sanitaire. En conséquence, le Groupe a orienté ses engagements sur les aspects les plus matériels, se concentrant sur la réduction des prélèvements à usages industriels qui représentent les impacts et risques les plus importants.

### Gouvernance

La Direction Industrielle Groupe anime les sujets relatifs à l'eau avec les sites industriels et agricoles. Les objectifs sont validés et les réalisations sont suivies par le Conseil du développement durable. Chaque métier établit des plans d'action et présente à la Direction Industrielle les plans d'investissement et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Groupe. Les investissements majeurs sont validés par le Comité exécutif, notamment les nouvelles stations de traitement des rejets aqueux, ainsi que les projets de réutilisation ou recyclage de l'eau.

- La Direction Industrielle, et ses correspondants HSE<sup>7</sup>, exercent un contrôle de premier niveau, dans le cadre d'un plan « eau, énergie, carbone » ;
- La Direction de l'Audit et des Risques, conduit des audits sur les sujets critiques repris dans la cartographie des risques du groupe.

### Objectifs clés

- Poursuivre le découplage entre prélèvements d'eau industrielle et croissance de l'activité.
- Réduire les prélèvements d'eau industrielle de 5 % par an en intensité (m<sup>3</sup> /M€ de chiffre d'affaires, périmètre constant) sur la période de 2018 à 2030 avec une attention renforcée sur les sites situés dans des zones de stress hydrique.
- Définir pour chaque site de nouveaux objectifs sur les prélèvements, fondés sur la science et en lien avec la réduction de la pression « surexploitation de la ressource en eau » et s'inscrire dans une démarche de certification adaptée à l'activité du site lorsque c'est possible.

### Parties prenantes impliquées :

Les fermes, les tanneries, les sites textiles ainsi que la direction Industrielle constituent les parties prenantes internes fortement impliquées. Les directions des sites travaillent déjà avec de nombreuses parties prenantes locales lors de l'installation de nouveaux sites et sur l'ensemble du cycle de vies des installations. Cependant, Hermès a pour objectif plus global de mettre en œuvre une approche multipartite afin de coconstruire avec ces parties prenantes externes (directions régionales, municipalités, agences de l'eau, associations professionnelles...) des démarches pour optimiser la gestion de l'eau et la qualité des rejets.

Par ailleurs, Hermès répond depuis plusieurs années au questionnaire CDP contenant un module spécifique sur l'eau (les politiques et réalisation d'Hermès ont été évaluée A en 2023, A- en 2024).

---

<sup>7</sup> Hygiène, Sécurité, Environnement

## Biodiversité et écosystèmes

---

### Contexte

Le maintien d'un cadre environnemental propice à notre vie et au développement des activités passe par le respect et la sauvegarde de la biodiversité. Hermès se mobilise pour la protection de la biodiversité dans sa sphère de responsabilité directe, dans sa sphère d'influence élargie, et par des engagements volontaires au-delà de sa sphère d'influence économique. Hermès reconnaît le Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité et tout particulièrement sa cible 15 visant à contrôler, évaluer et rendre compte des risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long des chaînes de valeur, à fournir une information aux clients pour promouvoir un mode de consommation durable et à s'aligner sur les réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages offerts par la biodiversité.

Hermès inscrit ainsi son action sur la biodiversité au sein de référentiels de place majeurs, Act4Nature International dès 2018, TNFD et SBTN, afin de s'aligner avec les objectifs mondiaux défini par le Cadre mondial Kunming-Montréal.

Par l'identification de ses risques et dépendances liés à la nature et la compréhension des interrelations entre ses chaînes de valeur, la nature et le changement climatique, Hermès est en mesure de renforcer l'intégration de ces sujets au sein de ses opérations. En calculant son empreinte biodiversité et en la réduisant par des actions concrètes, Hermès souhaite garantir une utilisation durable de la nature, en maintenant les services écosystémiques, pour profiter de ses opportunités. Depuis 2022, le Groupe dispose d'analyses d'empreinte scientifiques, reposant sur la méthode GBS, déployée avec le concours de la CDC Biodiversité. Le Groupe s'est également doté d'un schéma directeur « Nature » visant à structurer l'ensemble des actions déjà en place et les nouvelles actions visant à limiter l'empreinte des sites Hermès sur les différentes pressions exercées sur la Biodiversité.

La préservation de la biodiversité autour des sites Hermès est intrinsèquement liée aux enjeux climatiques, à l'artificialisation des sols, à la gestion de l'eau et à la pollution, qui représentent les principales pressions sur les écosystèmes. Ainsi, les travaux d'Hermès sur la biodiversité et les écosystèmes incluent non seulement des mesures spécifiques telles que celles intégrées dans le référentiel immobilier Harmonie, mais aussi des actions issues de politiques propres à chacune de ces autres thématiques, afin d'adopter une approche globale et intégrée. Cette stratégie souligne les interconnexions profondes et les interdépendances entre ces enjeux, visant à renforcer la résilience des écosystèmes tout en répondant de manière cohérente aux défis environnementaux mondiaux.

### Gouvernance

Les sujets relatifs à la biodiversité sont supervisés par le Comité exécutif qui s'appuie sur les travaux du Conseil du développement durable. La stratégie biodiversité est animée par la Direction du Développement Durable et déclinée dans au sein de chaque direction opérationnelle. Les métiers établissent des plans d'action et présentent aux Directions Industrielle, Commerciale et Services Groupe les plans d'investissement nécessaires. Par ailleurs, cet enjeu est porté par une compétence spécifique présente au Conseil de surveillance. Le groupe s'entoure également d'experts et s'appuie sur des ONG spécialisées telles que le WWF.

### Objectifs clés

- Formation de 100% des collaborateurs à la biodiversité d'ici fin 2025.
- Réalisation d'un diagnostic biodiversité par les principaux sites de production français en vue d'enclencher des plans d'actions fin 2025.
- Poursuivre les travaux lancés sur SBTN (étapes 1 et 2 réalisés) avec l'étape 3 à l'échelle de plusieurs sites Hermès d'ici 2026.

### Parties prenantes

Pour faire vivre cette démarche, Hermès y associe ses collaborateurs, ses fournisseurs et toutes les autres parties prenantes externes, en privilégiant une approche territoriale. Le Groupe a par ailleurs signé un accord de partenariat avec WWF France, débuté en 2016, reconduit en 2020, puis en 2023 pour trois ans. Hermès a également rejoint le Laboratoire Capital Naturel et soutient et explore la mise en place de cadres conceptuels et méthodologiques en faveur de la soutenabilité forte tel que SBTN. Le Groupe a également rejoint le Corporate Engagement Program du SBTN en 2023. Enfin, Hermès collabore avec CDC Biodiversité via sa participation aux groupes de travail Chaînes de valeurs et Crédits/Certificats Biodiversité du Club B4B+ et alimente la réflexion autour de l'empreinte biodiversité.

## Circularité et déchets

---

### Contexte

Depuis sa création, l'ambition de la maison est d'offrir des objets durables, désirables et ayant une longue durée de vie, en suivant une démarche d'éco-conception. Le Groupe s'engage à développer durablement les chaînes d'approvisionnement et à inclure les principes de l'économie circulaire au sein de son modèle artisanal intégré.

Si la qualité des matières premières et l'excellence de la fabrication garantissent la durabilité physique, la qualité de la création et le caractère souvent intemporel des collections garantissent la désirabilité des objets et donc la durabilité, prolongeant ainsi sa durée d'usage.

Les actions du Groupe visent à préserver les ressources de la création à la fin de vie des objets. L'ambition de la maison est de systématiser la circularité des ressources, au sein des métiers et entre les métiers. A cet effet, le Groupe développe des alternatives circulaires – réemploi, réparation, recyclage - mobilisant tous ses métiers et ses partenaires. L'activité du Groupe génère des déchets dangereux et non dangereux, issus majoritairement des sites industriels et fermes, tandis que les quantités de déchet générés par les sites tertiaires et magasins restent minoritaires.

Sur sa sphère de contrôle direct, objet de la présente politique, la stratégie du Groupe en matière d'économie circulaire se structure autour de l'optimisation de l'usage de la matière et des consommables, de la fabrication circulaire et de la maîtrise des déchets générés au sein des opérations ainsi que la maîtrise de la fin de vie des objets.

L'amélioration de la circularité des emballages et la réduction des déchets plastiques font également partie de cette politique d'économie circulaire.

### Gouvernance

Compte tenu de leurs enjeux stratégiques, les sujets de d'économie circulaire sont suivis au plus haut niveau de l'organisation par le Comité exécutif, pour prendre en compte leurs aspects créatifs, industriels, coopératifs et d'image.

Le sujet de l'empreinte environnementale et de l'éco-conception est supervisé par le Conseil du développement durable, et mis en œuvre par les instances opérationnelles afin d'être au plus proche des réalités techniques. Le Conseil du développement durable suit avec attention l'enjeu des invendus, pour la bonne application de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) en France comme pour sa déclinaison à l'ensemble du groupe.

Les métiers et sites établissent des plans d'action et présentent aux Directions Industrielle, Commerciale et Services Groupe les plans d'investissement nécessaires

### Objectifs clés

Le Groupe s'est fixé différents objectifs en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets :

- Atteindre 100 % de réduction de plastiques à usage unique inutiles<sup>8</sup> à horizon 2030.
- Trajectoire de recyclage de tous les produits invendus à horizon 2030<sup>9</sup>.
- Définir pour chaque site de nouveaux objectifs sur les déchets en lien avec les principes d'une économie circulaire et fondés sur la science.

---

<sup>8</sup> Plastiques à usage unique intitulés : n'ayant pas de fonction technique essentielle, comme une fonction de protection, sanitaire et d'intégrité des produits, de transport ou de support d'information réglementaire

<sup>9</sup> Les produits visés sont ceux du périmètre de l'article 35 de la loi AGEC.

## **Parties prenantes**

Au sein des sites, les collaborateurs participent activement à des initiatives permettant de prolonger la vie d'une matière, en la réutilisant ou en la recyclant. Un concours interne (Upcycl'H) permet de récompenser des équipes qui réalisent un objet utile à usage interne en valorisant des matières inexploitées. Hermès participe également à des groupes de travail inter-entreprises visant notamment à étudier les modèles circulaires et à déterminer des indicateurs de suivi pertinents.

Hermès travaille également avec divers prestataires externes, spécialistes dans leur domaine, notamment afin de permettre de recycler certains de ses produits.

Plusieurs parties prenantes internes et externes participent à la démarche de circularité du Groupe Hermès.

### **Interne**

Petit h propose depuis 2010 une démarche de création unique : inventer des objets issus des matières Hermès non utilisées dans la production des collections de la maison, grâce à l'excellence des savoir-faire et la créativité d'artistes et de designers. Le métier travaille, non pas à partir d'une idée préconçue, mais des matières disponibles.

Les Nouvelles Chances Produits opèrent les activités de Ventes Exceptionnelles pour l'ensemble de la zone Europe.

La Réserve des Matières Hermès propose en interne une offre de matières endormies (non utilisées) afin de permettre leur réutilisation entre les métiers.

La Direction de la Transition Industrielle & de la Qualité a créé un guide de la revalorisation à l'attention des Métiers et autres entités afin de les aider à orienter leurs stocks dormants vers la meilleure seconde vie. Le guide détaille les critères et les procédures permettant de faciliter et cadrer la revalorisation vers des débouchés de réemploi interne, revente, don et recyclage à haute valeur ajoutée.

### **Externe**

Hermès participe à des groupes de travail inter-entreprises visant d'une part à suivre le développement des technologies et innovations circulaires mais aussi à étudier les modèles circulaires et à déterminer des indicateurs de suivi pertinents. Hermès travaille également avec des prestataires externes, spécialisés dans le domaine de l'économie circulaire (ressourceries, associations) afin de favoriser le réemploi de ses matières premières ou de ses invendus.

Enfin, Hermès collabore depuis plusieurs années avec des professionnels du démantèlement et du démontage de ses produits et partage avec eux les plus hautes exigences en faveur des débouchés les plus vertueux.